



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020
2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

- 1/ Conseil municipal du 12 avril
- 2/ Des nouvelles de la commune
- 3/ Des nouvelles de l'agglomération Sud Sainte Baume
- 4/ Info diverses

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

1/ Conseil municipal du 12 avril

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une tribune diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « *expression des groupes* ». Nous n'avons droit qu'à une page et sans accès aux liens de renvoi vers des documents plus détaillés.

Retrouvez [ici](#) la tribune, avec les liens actifs de renvoi vers les documents plus détaillés.

Vous pouvez voir ou revoir la séance sur la chaîne [YouTube](#) de la mairie
La presse a rendu compte de cette réunion du conseil.

e-matin

jeudi 14 avril 2022



SAINT-CYR

Les bons comptes de la Ville ne font pas les bons amis

L'opposition reproche au maire de ne pas baisser les impôts et de faire preuve d'excès de prudence. Philippe Barthélemy défend un budget bâti pour affronter les problématiques à venir.

Après l'accueil d'Olivier Alsa, nouvel élu installé en remplacement d'Anne-Laure Baudoin, démissionnaire, le conseil municipal qui s'est réuni mardi soir à l'Espace Provence a bouclé le cycle des décisions budgétaires pour l'année 2021. Avec une salve de délibérations sur lesquelles l'opposition s'est abstenue ou a voté contre. Pourtant, bonne nouvelle pour le contribuable : les taux d'imposition locale n'augmenteront pas, malgré un contexte tendu par la volatilité au pouvoir d'achat.

« Petit niveau de dette de 10 M€ »

En liminaire de la présentation des comptes de gestion et administratif de la commune et des ports – qui nous permettent de traverser la crise sanitaire puis économique, tout en gardant une capacité de financement assez élevée pour pouvoir développer la ville comme on le veut –, Pierre Luciano, adjoint délégué aux finances, est revenu sur les éléments marquants de 2021 et notamment sur la forte inflation post-crise sanitaire – qui a touché les ménages français et commence à atteindre les communes –.

Avant de dérouler les chiffres, l'élu a pointé pour le compte administratif « le maintien d'un haut niveau d'investissement associé à une épargne conséquente qui permet de financer les travaux futurs, malgré des contretemps et une baisse des dotations de l'Etat. Cela sans augmenter les impôts pour la septième année consécutive ni recourir à l'emprunt, pour la onzième année consécutive. Nous arrivons à un niveau de dette de



La commune va aider le Conservatoire du littoral à hauteur de 80 000 euros pour la restauration extérieure de la bastide de la Narrette.

(Photo Frank Muller)

10 millions d'euros, ce qui est très peu ».

Épargne de 6,3 millions

Au terme d'une présentation chiffrée, le compte administratif de la commune dégage une épargne de 6,294 millions qui « permet, grâce à cette gestion rigoureuse, de financer nos projets futurs mais aussi de faire face à l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie. D'autant que l'Etat n'a pas prévu d'aider les collectivités à traverser cette crise, les dotations pourraient même être réduites de 10 milliards d'euros sur l'ensemble de la France ».

C'est Dominique Olivier (opp.) Avec vous, un nouvel élan qui a ouvert le débat : « On remarque une prudence excessive au niveau du compte administratif et de la

construction du budget primitif qui aboutit à des économies très importantes. Nous pensons qu'il serait possible de diminuer les taux des impôts locaux », a-t-il avancé en substance. Et de chiffrer : « Entre les comptes administratifs 2020 et 2021, les impôts locaux ont augmenté de plus de 6 %, ce qui est nettement plus que l'inflation... La taxe additionnelle aux droits de mutation a augmenté de 50 %, les droits de stationnement de 14 %. Nous considérons que les économies sont excessives et pourraient rester dans la poche de Saint-Cyrien en diminuant les taux de la taxe foncière ».

En commentaire, Philippe Barthélemy, le maire, a argumenté en faveur de « l'intérêt pratique de voter un budget en décembre. Un budget, s'est-il félicité, qui offre des

marges de manœuvre et un écart positif nous permettant d'assumer les problématiques de 2022. Je préfère des résultats trop positifs que des résultats négatifs ».

L'opposition va proposer sa propre délibération

Opposition, bis repetita : à son tour Gilles Stoppolani (Notre force pour Saint-Cyr) a renchéri : « Malgré le maintien du taux que vous avez souhaité et coté, les impôts sont toujours en augmentation et toujours supportés par les Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens. Malgré le maintien du taux dont vous faites l'étendard de votre bonne gestion, il y a une augmentation des recettes de plus 2 millions d'euros entre 2020 et 2021. Le taux d'imposition est stable, mais une augmentation des impôts pèse au quotidien sur le bud-

get des contribuables et sur leur pouvoir d'achat », a-t-il déploré. Et d'annoncer : « Cette demande, portée par tous les groupes d'opposition, n'ayant pas retenu l'attention, je vous informe aujourd'hui que notre groupe proposera un projet de délibération pour demander une baisse des taux d'imposition. » Les mêmes arguments ont été répétés à l'occasion de l'allocation des résultats de l'exercice 2021 et du vote des taux d'imposition, inchangés donc, des taxes foncières de l'exercice 2022. Soit 38,25 % pour le bâti et 69,26 % pour le non bâti. Béatrice Aiello (opp.) a joint sa voix à ses homologues de l'opposition et regretté à son tour « qu'il ne soit pas appliqué une baisse des impôts ».

JEAN-MARC VINCENTI
jvincenti@nicematin.fr

Le remplacement de Anne-Laure Beaudoin

Du fait de la démission d'Anne-Laure BEAUDOIN, (voir notre Newsletter de mars) le conseil a accueilli en son sein de **M. Olivier AÏSA**. Des modifications résultent de cette démission dans la composition de diverses commissions ou dans la représentation de la commune dans divers organismes.

Olivier AÏSA a été désigné « délégué aux économies d'énergie », rattaché à Chrystelle GOHARD, adjointe, déléguée à la « Vie des quartiers ». Dans notre esprit, les économies d'énergie sont un des volets essentiels de la transition écologique et il aurait été plus logique de rattacher Olivier AÏSA à Bruno JOANNON, auquel est déjà rattachée Helen ETCHANCHU, déléguée à la transition écologique...

Amandine CIDALE devient déléguée à la santé et à la prévention auprès de Pascale GUIROU, et remplace Anne-Laure BEAUDOIN au comité de direction de l'Office de Tourisme.

Anne-Laure BEAUDOIN était déléguée aux activités nautiques auprès de Frédéric HERBAUT : cette délégation ayant disparu sans être reprise par un autre conseiller de la majorité, nous avons demandé au maire s'il fallait y voir un désintérêt pour ces activités ? Il nous a répondu qu'elles restaient de la compétence de Frédéric HERBAUT...

Energie thermique

Etudes énergétiques des bâtiments publics à St Cyr : un projet que nous soutenons totalement....mais une mise en œuvre floue.

Dans le cadre de la **transition écologique**, qui était avec la démocratie participative l'axe majeur de notre programme aux élections municipales de juin 2020, la promotion des **économies d'énergie** est une priorité. C'est pourquoi nous avons accueilli très favorablement le projet de l'équipe municipale majoritaire de lancer des « études techniques et énergétiques » sur les **bâtiments publics communaux**. Ce projet était soumis pour approbation au **conseil municipal** lors de sa réunion du 22 mars 2022.

Si nous avons voté la délibération correspondante (voir [ici](#)), qui a recueilli l'unanimité, nous avons néanmoins fait part de notre étonnement et de diverses questions sur les modalités de mise en œuvre de ce projet.

En effet, le maire nous a proposé de passer pour ces études par le « SYMIELECVAR », établissement public de coopération intercommunale (EPCI), dans le cadre d'une « convention de service » dont le texte est accessible [ici](#). Le flou de cette convention, quand on analyse en détail le projet proposé, ne peut que laisser perplexe.

Tout d'abord, le moins que l'on peut attendre de la commune est qu'elle précise le champ de l'étude : il aurait été bienvenu que la mairie liste les bâtiments objet de l'étude...

Surtout, le rôle du SYMIELECVAR et les produits attendus de cette étude (les «délivrables») sont laissés dans le vague, d'autant que l'article 3.2 précise que le SYMIELECVAR n'est pas rémunéré.

Il a fallu que nous posions des questions au maire pour comprendre qu'en fait le SYMIELECVAR proposera à la commune des bureaux d'études (BE) pour la réalisation de ces études.

Il n'est pas précisé qui choisira le BE ? Le SYMIELECVAR proposera-t-il un BE unique pour l'ensemble des bâtiments étudiés ? Quelles seront les missions exactes du SYMIELECVAR à l'interface entre la commune et le BE : simple contrôle financier (cf. art. 3.1), ou validation technique des propositions du BE ?

Quels seront in fine, pour chaque bâtiment, les livrables remis à la commune ? Une étude de faisabilité des améliorations énergétiques, avec plan de financement et évaluation du retour sur investissement ?

Nous avons donc regretté que l'on nous fasse approuver une **convention floue** et assez vide, qui ne s'appuie pas sur une description précise des missions des divers intervenants, alors même que les missions d'ingénierie font l'objet d'une réglementation précise et détaillée, qui permet notamment de bien clarifier les responsabilités juridiques et financières des divers partenaires aux différentes étapes d'un projet.

Nous croyons ainsi comprendre que le SYMIELEC remplira les fonctions d'assistance à maîtrise d'ouvrage...

Quant à la durée de la convention, elle est définie comme suit à l'article 1.2 : « La présente convention est passée pour la durée d'exécution des prestations » (belle tautologie !!!)

La note de synthèse indique que la convention prendra fin avec le règlement des sommes dues par la commune au profit du SYMIELECVAR, alors que celui-ci n'est pas rémunéré (voir plus haut) !!!

Des idées à creuser : nous avons fait des propositions

La **performance énergétique** d'un bâtiment et son **bilan énergétique** dépendent de 2 facteurs : sa consommation, fonction de sa conception architecturale, des matériaux employés et de sa réalisation, éventuellement, sa **capacité de production d'énergie**, par solaire thermique ou photovoltaïque.

Sur ce dernier point, **nous avons proposé** à l'équipe municipale début Décembre dernier d'étudier les possibilités d'utiliser des **toitures de bâtiments publics** qui pourraient servir de **supports à des projets « solaires citoyens »**.

Le principe de tels projets est de faire appel à une épargne de proximité « solidaire et responsable » pour investir dans un « opérateur / investisseur », dont la forme juridique peut être variable. Cet opérateur se voit confier par la collectivité, à l'issue d'une procédure encadrée réglementairement, le financement, la construction et l'exploitation / maintenance de panneaux photovoltaïques installés sur des surfaces (toitures en général) mises à disposition par la collectivité dans le cadre d'un contrat juridique sécurisant le projet pour la collectivité. La collectivité est rémunérée par une redevance ou loyer versé par l'opérateur.

De tels projets se multiplient en France, sauf en Région PACA !!! Où pourtant l'énergie solaire est surabondante.

Nous avons proposé que soit réalisée gratuitement une étude de pré-faisabilité, avec l'aide de 2 associations, l'une nationale «Energie partagée», l'autre locale «CiotatWatt». Nous sommes toujours demandeurs d'une discussion sur ce projet ...

2/ Des nouvelles de la commune

Point action Ukraine

Nous vous avons communiqué un point de l'action de la commune dans notre précédente Newsletter. Un nouveau point a été fait lors du dernier conseil municipal du 12 avril : 22 personnes ont été accueillies sur la commune de St Cyr dont des enfants scolarisés dans nos établissements scolaires.

Mise en place de cours de langue française en partenariat avec les AVF :

Des bénévoles donnent des cours 2 fois/semaine à la maison des associations Place du Lavoisier Av. de Tauroentum le mercredi et jeudi de 13h30 à 15h30.

Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter Sabine Giacalone, déléguée en liaison avec le maire pour l'accueil et les services à la population.

Nous saluons à nouveau l'engagement de la commune, des élus, des personnels municipaux et de tous nos concitoyens qui ont manifesté leur solidarité et leur soutien au peuple ukrainien.

3/ Des nouvelles de l'agglomération Sud Sainte Baume

Une nouvelle conseillère communautaire

Pascale GUIROU remplacera Anne-Laure BEAUDOIN.

Rappelons que le **conseil communautaire** est composé de **43 membres** élus lors des élections municipales de 2020 dans les **9 communes** de l'agglomération :

Sanary 12 sièges Le Beausset 6 sièges Bandol 5 sièges La Cadière 4 sièges

Le Castellet 3 sièges Signes 2 sièges Evenos 2 sièges Riboux 1 siège et **Saint Cyr 8 sièges** (P.Barthélémy, A.Samat, L.Ferrara, P.Guirou, B.Joannon, C.Gohard représentant la majorité municipale et Y.Maubé et B.Aiello pour les groupes d'opposition)

Quartier de la Barbarie commune de La Cadière : Opération immobilière « Clos des Oliviers »

Var Matin nous apprend (*voir article ci-dessous du 28/04/2022*) que le tribunal administratif de Toulon a donné raison au collectif qui s'opposait au projet situé sur la commune de La Cadière, mais limitrophe du quartier de la Barbarie à St Cyr, visant à construire environ 200 logements, dont 50% de logements sociaux, sur le terrain qui fut autrefois le centre de vacances de la MGET, au bout du Chemin de la Barbarie, du côté Nord de l'autoroute (*voir [plan](#)*)

Un peu d'histoire

Ce projet a soulevé beaucoup d'émotion depuis le mois de Janvier 2021 à St Cyr.

Il a fait l'objet, lors de l'établissement du PLU de La Cadière, approuvé définitivement au printemps 2018, d'une « Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) » N° 4 en zone 1Aub.

Les **infrastructures nécessaires** à la desserte de ce périmètre: voirie routière, accès aux transports publics, eau potable, assainissement... **se situent sur la commune de St Cyr**, et elles sont en l'état actuel **totaletement insuffisantes ou inadaptées** pour y faire face.

La commune de St Cyr avait été consultée sur le projet de PLU de La Cadière en tant que « personne publique associée » (PPA) et avait émis de sérieuses réserves pour ces raisons, reprises dans rapport de synthèse de l'enquête publique en Mars 2018 (*voir lien [ici](#)*).

Le commissaire-enquêteur avait conclu que ce projet devrait faire l'objet d'une étude préalable au PLU, et qu'il serait *"bien entendu à réaliser en concertation avec la commune de St Cyr"*.

Un projet attaqué devant le tribunal administratif de Toulon

Les riverains du projet, regroupés au sein d'un CIQ de la Barbarie, après avoir déposé en vain un **recours gracieux auprès du maire de La Cadière**, ont déposé un **recours devant le tribunal administratif de Toulon**. Ils ont logiquement alerté les habitants de St Cyr riverains du quartier de La Barbarie pour qu'ils se joignent à eux (*voir articles Var Matin du 18/01/2021 ci-dessous*).

La pugnacité de ce collectif de riverains et de leur avocat aura payé. Le tribunal administratif a conclu à l'**illégalité du permis d'aménager** accordé par la mairie au constructeur, mais aussi à l'**illégalité partielle du PLU**.

Vous pouvez consulter la page Facebook du [CIQ de la Barbarie](#)

Quelle est notre position et comment sommes nous intervenus ?

Sur le fond, nous partageons la position des résidents du quartier, qui est aussi celle du maire de St Cyr. Sur le déroulé de ce dossier, nous ne comprenons pas qu'un projet initié il y a plus de 5 ans n'ait pas fait l'objet de plus de concertation entre les 2 maires... Si le maire de St Cyr avait voulu contester devant le Préfet ou la justice administrative cette OAP N° 4, il aurait pu le faire...mais sans doute cela ne se fait-il pas entre collègues !

L'historique des échanges entre les 2 maires concernés est un exemple caricatural de l'absence de vision et de dialogue intercommunaux au sein d'une même agglomération !

Si des études complémentaires, restant à réaliser, montraient qu'il est possible d'aménager les voiries (Chemin de la Barbarie) et les réseaux divers sur le territoire de St Cyr pour absorber les impacts de cette opération, pourquoi la communauté d'agglomération Sud Ste Baume n'apporterait-elle pas un financement exceptionnel ?

L'agglomération finance de fait très peu d'investissements réellement intercommunaux.

Celui-ci en est un, qui participe de plus à un **objectif d'intérêt général**, à savoir augmenter le parc de **logements sociaux**: rappelons que **70 % des varois sont éligibles aux logements sociaux**...et que la carence en logements sociaux pénalise l'emploi, en particulier celui des jeunes.

Il est anormal que le conseil municipal de St Cyr n'ait pas été informé du projet.

Notre groupe au conseil municipal est le seul à être intervenu sur ce dossier :
- les questions que nous avons posées en réunion de la **commission Urbanisme du 13/01/2021** nous ont permis de récupérer les documents que le maire de St Cyr venait de diffuser (aux seuls conseillers de la majorité !) (*voir la [note](#) que nous avons rédigée après cette réunion*)
- lors de la réunion du **Conseil municipal du 26/01/2021** nous avons à nouveau interrogé le maire sur ce dossier: vous trouverez *[ici](#)* le compte rendu de nos échanges.

Enfin, une remarque: ce dossier illustre d'une part l'**importance du PLU**, opposable aux tiers, mais aussi dont le non-respect peut faire condamner un projet, l'**efficacité du droit** comme outil pour contester un projet, et enfin la

LA CADIÈRE

Après deux ans de combat contre l'implantation d'un imposant programme de mixité sociale dans le quartier de La Barbarie, à l'ouest de la commune, la justice a tranché.

Fait rare : la justice vient de donner raison à un collectif de citoyens opposés à un projet immobilier de 200 logements, dont la moitié à caractère social. Ce programme, situé dans le quartier paisible de La Barbare, à l'ouest de La Cadière près de Saint-Cyr, avait fait l'objet d'un permis d'aménager délivré en juillet 2020 et d'un permis modificatif, en janvier 2021. Avec l'aide d'un avocat, des riverains avaient saisi le tribunal administratif (*nos précédentes éditions*), qui a conclu il y a quelques semaines à plusieurs irrégularités. Celles-ci obèrent les plans du constructeur Océanis et rendent caducs les arrêtés pris par le maire, qui faisaient office d'autorisation de travaux.

Illégalité du zonage

Parmi les nombreux griefs de ce « projet pharaonique qui augmenterait de 10 % la population de la commune exposés par les requérants à la justice en a « validé » plusieurs. « Le plus important c'est que le tribunal admini-



Le projet immobilier (en rouge), sur près de 7 ha, avait déjà un nom : le Clos des oliviers. C'était sans compter sur la pugnacité d'un collectif de riverains et de leur avocat. Le tribunal administratif a conclu à l'illégalité du permis d'aménager accordé par la mairie au constructeur, mais aussi à l'illégalité partielle du PLU. (Illustration DR)

tratif a conclu à l'illégalité du zonage, se félicite le collectif. La mairie a créé une zone I'AUB (une zone à urbaniser). Cela sous-entend que les voies, les réseaux d'eau, d'électricité ainsi que l'assainissement ont une capacité

suffisante. Or, ce n'est pas le cas, et il faudrait une modification du PLU (*) pour réorienter l'aménagement et mettre les réseaux aux normes. Ceci n'ayant pas été fait, la mairie n'a pas le droit de créer une zone AU. » Tout

projet, de cette envelopure en tout cas, est donc irréalizable en l'état, tant que ces travaux ne seront pas réalisés. Et ils n'ont même pas été planifiés, tique encore le tribunal.

Autre illégalité du PLU sur

ce secteur, révélée par cette affaire : « La MRAE (*) a demandé un renforcement des réseaux d'eau potable et d'eau incendie, mais la mairie n'a pas donné de date de réalisation pour ces travaux. De ce fait, la création de la zone IAUB est entachée d'erreurs manifestes d'appréciation ».

En termes de possibilités de construction, cette partie de La Cadière revient donc sous l'ancien régime du POS (*), très restrictif.

**Risque incendie :
le débit d'eau
insuffisant**

Le tribunal a pointé d'autres problèmes : par exemple, dans cette zone où le risque d'incendie est considéré de « modéré à fort », le PPRIF (*) exige « un débit de 120 m³ d'eau en deux heures, en plus de la consommation des usagers ». Or, le réseau existant n'est pas dimensionné pour fournir un tel débit. La ville pourrait se pourvoir en cassation (elle a encore un mois), « mais ce serait une procédure très longue », note

le collectif. Elle est aussi membre du PLU : « Il faut défendre alors engager les travaux demandés (aménagement, accès incendie, EPR, etc.) ou bien trouver un opérateur qui les financerait, mais le coût serait exorbitant... »

Joint par téléphone, René Jourdan, le maire, dit qu'il est trop tôt pour évoquer les suites à donner à ce dossier :

« Nous allons reçu la notification il y a quelques jours seulement... Nous devons en discuter avec l'acocat et, surtout, avec le propriétaire du terrain... Et puis aussi avec l'agglomération puisque, si nous devons envisager des travaux, nous, les communes, nous ne sommes pas exemple sont desormais de sa compétence... »

D'ici là, les habitants de ce quartier ont encore de beaux jours, tranquilles, devant eux.

J. P. jpoillot@nicematin.fr
 * PLU : plan local d'urbanisme.
 MRAE : mission régionale d'autorité
 environnementale.
 POS : plan d'occupation des sols.
 PPRIF : plan de prévention des risques
 d'incendies de forêts.

Recours en justice contre un projet de 200 logements

[illegible]

Ces nouveaux logements sociaux éviteraient à La Cadière d'avoir à payer de lourdes pénalités que l'État adresse aux communes qui n'en comptent pas suffisamment. Une considération que ne négligeait pas René Jourdan, le maire de La Cadière, récemment dans nos colonnes, même s'il dit comprendre l'émoi qui entoure un projet d'une telle ampleur peut susciter chez les rivaux...

Il rappelle aussi qu'il s'agit d'un projet privé, et que, même si ses services, en concertation avec le constructeur, sont parvenus à réduire le nombre de logements initialement prévus, il ne peut pas légalement pas s'y opposer. Et prévient que l'État pourrait prendre la main

René Jourdan rappelle qu'il ne peut pas légalement s'opposer au projet. (Photo doc D. L.)

sur les permis de construire, s'il jugeait que la municipalité ne fait pas assez d'efforts pour favoriser la création de logements sociaux sur son territoire.

[illegible]

Pour que soient en état de marche de Saint-Cyr, le conseil d'administration de quartier (CQ) de la Barbante a voulu attirer ses voisins sur l'impact de ce projet, en l'absence de circulation routière.

« Nous nous sommes réunis à la CQ de la Gare à Saint-Cyr, au Clos du Zibou, au Clos Gaudin, et Ouest Cadix en l'absence de tout trafic routier », nous raconte d'ailleurs un membre du conseil d'administration en ce moment d'un grand défilé de ses habitants de la Barbante, cette station d'échange, d'effluents, de déchets, de pollution que ce projet de Cist des sables », explique une résidente active.

Un comité de quartier également. Et une page Facebook à cette occasion : « Ça va la Barbante ». La commune de Saint-Cyr.

Hélas, comme chaque année, nous sommes confrontés au problème. Chacun doit adopter une gestion économe de la ressource en eau, avec une attention particulière pour sa protection vis-à-vis des pollutions et respecter les mesures générales qui s'appliquent dans son usage quotidien afin d'éviter le gaspillage d'une ressource qui pourrait manquer cet été :

- utilisation de la stricte quantité d'eau nécessaire ;
- limitation des arrosages (à effectuer en nocturne), et en favorisant les systèmes économes ;
- installation de systèmes de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage et mise en place de techniques d'arrosage économes telles que le goutte-à-goutte ;
- limitation du lavage des voitures et du remplissage des piscines ;
- lutte contre les fuites.

Plus de renseignement sur le site

<http://www.var.gouv.fr/le-var-en-vigilance-secheresse-en-ce-debut-d-avril-a10795.html>

Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau

Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...

Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements

Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

✓ **Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines**

Vous voulez découvrir le territoire Sud Sainte Baume. Un point d'informations touristiques est à disposition du public.

LA CADIÈRE

La Maison du terroir toujours riche en animation

Les deux semaines de vacances à la Maison du terroir et du patrimoine, ont été sous le signe de la création, décoration, et même la réalisation d'un bonhomme en gazon. Ce sont plus de 30 enfants de 4 à 10 ans qui se sont succédé dans les différents ateliers. Ils étaient heureux de pouvoir repartir avec leur création.

Après cette période très ludique, avec de nombreux ateliers quotidiens très ludiques, la maison du terroir et du patrimoine va continuer de proposer un grand nombre d'activités à destination des plus petits pour le mois de mai :

- **le 4 mai** : décoration pot de fleurs & plantation.

- **le 11 mai** : création de puzzle.

- **le 18 mai** : parcours-jeu dans le village (en autonomie).

- **le 25 mai** : déco porte-photo et carte (fête des mères).

Pour toute la famille, le lieu



Le coloriage a été très apprécié lors des vacances de Pâques à la Maison du terroir et du patrimoine de La Cadière.
(Photo M. M.)

propose également quatre expositions :

- Exposition permanente sur le patrimoine géologique et archéologique du territoire Sud Sainte Baume.

- Un parcours au départ de la Maison du Terroir et du

Patrimoine pour découvrir les rudistes, avec un Livret.

- Photos de Jean-Marc Payet : Passionné de notre région, Ambassadeur de la marque Côte d'Azur France, aime à en capturer l'éclat avec son appareil photo.

- Parcours olfactif des vins de Bandol : À la découverte de l'univers aromatique des vins de Bandol.

M. M.

Inscriptions indispensables pour les ateliers des enfants, gratuits au 04.94.98.26.56 ou par mail : musee@sudsaintebaume.fr.

4/ Info diverses

Election présidentielle

Au niveau national :

Le 27/04/2022 le Conseil constitutionnel a proclamé officiellement la victoire d'Emmanuel Macron avec 58,55% des suffrages exprimés.

Selon les résultats définitifs, Marine Le Pen a obtenu 41,45%.

Le président sortant a obtenu 18 768 639 voix, et son adversaire, Marine Le Pen, 13 288 686 voix.

Au total, sur 48,75 millions d'électeurs inscrits, 35 096 478 ont voté, soit un taux d'abstention de 28,01%, le plus haut observé pour un second tour de l'élection présidentielle depuis 1969. Mais 6,36% de ces électeurs ont glissé dans l'urne des bulletins blancs ou nuls (soit 2 233 904). Le nombre des suffrages valablement exprimés est donc de 32 057 325, précise le Conseil constitutionnel.

Chargé du contrôle du scrutin, le Conseil constitutionnel dit avoir constaté des irrégularités dans 48 bureaux, conduisant à annuler 20 594 suffrages exprimés, soit 0,06% du total.

Au niveau de Var et de la CASSB :

PRESIDENTIELLES résultats 2nd tour VAR et Sud Ste Baume

extrait de Var Matin du 25/04/2022

Département du Var	
Inscr./Ité : 821 141	Votants : 606 907
Exprimés : 562 849	Abstentions : 28,09%
Le Pen Marine (FI)	55,10 %
310 126 voix	
Macron Emmanuel (LR)	44,90 %
252 723 voix	

Communes Sud Ste Baume

Exprimés : 40 139

Le Pen : 21 016 52,36 %
Macron : 19 123 47,64 %

Bandol	
Ins. : 8423	Vot. : 6355
Exp. : 5965	Abst. : 24,55%
Macron Emmanuel	3 098 51,94 %
Le Pen Marine	2 867 48,06 %

Évenos	
Ins. : 2016	Vot. : 1519
Exp. : 1395	Abst. : 24,65%
Le Pen Marine	799 57,28 %
Macron Emmanuel	596 42,72 %

La Cadière-D'azur	
Ins. : 4098	Vot. : 3195
Exp. : 2968	Abst. : 22,04%
Macron Emmanuel	1 584 53,37 %
Le Pen Marine	1 384 46,63 %

Le Beausset	
Ins. : 8179	Vot. : 6203
Exp. : 5742	Abst. : 24,16%
Le Pen Marine	3 056 53,22 %
Macron Emmanuel	2 686 46,78 %

Le Castellet	
Ins. : 4352	Vot. : 3361
Exp. : 3127	Abst. : 22,77%
Le Pen Marine	1 750 55,96 %
Macron Emmanuel	1 377 44,04 %

Riboux	
Ins. : 56	Vot. : 51
Exp. : 45	Abst. : 8,93%
Le Pen Marine	29 64,44 %
Macron Emmanuel	16 35,56 %

Sanary-sur-Mer	
Ins. : 15804	Vot. : 11519
Exp. : 10752	Abst. : 22,12%
Le Pen Marine	5 478 50,95 %
Macron Emmanuel	5 274 49,05 %

Signes	
Ins. : 2676	Vot. : 2088
Exp. : 1936	Abst. : 21,97%
Le Pen Marine	1 324 68,39 %
Macron Emmanuel	612 31,61 %

Saint-Cyr-sur-Mer	
Ins. : 11642	Vot. : 8805
Exp. : 8209	Abst. : 24,37%
Le Pen Marine	4 329 52,73 %
Macron Emmanuel	3 880 47,27 %

CIN et passeport

ice-matin

vendredi 15 avril 2022

Passeports: il va falloir être patients

Croulant sous les demandes de pièces d'identité, les mairies et les services de l'État n'arrivent pas à suivre. Au point qu'il faut compter plus de huit semaines pour obtenir un passeport.

Si vous avez prévu de partir en vacances à l'étranger cet été et que vous avez absolument besoin de refaire votre passeport ou votre carte nationale d'identité (CNI), l'affaire est plutôt mal embarrasée. Selon la préfecture du Var, il faut en effet compter aujourd'hui ⁽¹⁾ plus de huit semaines pour obtenir le précieux document permettant de voyager. À chacune des trois étapes nécessaires à l'obtention d'un passeport (ou d'une CNI), les délais n'ont cessé de s'allonger ces derniers temps. Ainsi, sur les 35 communes varoises ⁽²⁾ équipées du dispositif de recueil des données biométriques, qui permet notamment la prise des empreintes digitales, 28 sont actuellement dans l'incapacité de proposer un rendez-vous inférieur à trente jours ! Et une seule (dont la préfecture ne souhaite pas révéler le nom) peut encore recevoir les demandeurs sous 15 jours.

Le Brexit n'arrange rien
 L'instruction des dossiers dans l'unique Centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse nécessite, elle, plus quatre semaines de traitement. « En octobre 2020, le CERT recevait 2 000 dossiers par jour et les traitait sans problème. Aujourd'hui, ce chiffre a doublé. Les agents ont beau travailler le samedi, ils n'arrivent

pas à étaler », explique-t-on à la préfecture du Var. Il n'y a bien que le temps de fabrication du document, à proprement parler, dans l'imprimerie nationale de Fiers-en-Escrebieux (Nord) qui reste à peu près stable : de huit à dix jours au maximum. L'explication à cette explosion des demandes est à chercher du côté de la pandémie de Covid-19 et des périodes de confinement qu'elle a entraînées. « Pendant les confinements, les mairies n'accueillaient plus le public et, de toute façon, il était devenu quasiment impossible de voyager. Avec la réouverture du ciel, les professionnels qui travaillent à l'export et les particuliers en manque de déplacement ont alors entrepris de renouveler leurs documents d'identité », avance la préfecture du Var. Et le Brexit n'a rien arrangé. Depuis que le Royaume-Uni a quitté l'Europe, il faut désormais un passeport pour traverser « le Channel ».



Pour espérer partir en vacances cet été, mieux valait s'y prendre à l'avance pour obtenir son passeport. (Photo Sébastien Botella)

Différents délais dans le département

- Dans l'Est-Var, le Golfe de Saint-Tropez et le Pays de Fayence, les délais pour obtenir un rendez-vous en mairie dépassent les deux mois !
- Ainsi, le premier créneau disponible se situe à Sainte-Maxime (17 juin), quand il faut attendre le 27 juin à Saint-Tropez et à Fayence, le 1^{er} juillet à Fréjus et le 5 juillet à Saint-Raphaël.
- Toulon : premier rendez-vous possible le 10 juin (8 semaines).
- La Seyne : le 16 juin (9 semaines).
- Six-Fours : le 4 juillet (11 semaines, 2 mois et demi).
- Bandol : 5 août (16 semaines, 3 mois et demi).
- Hyères : premiers rendez-vous à partir de mi-juin (environ deux mois).
- Cuers : premiers rendez-vous au 15 juillet (soit pas avant trois mois).
- Le Val : 2 août.
- Barjols : 12 juillet.
- Brignoles : 11 août.
- Le Luc : 23 septembre.
- Saint-Maximin : 16 septembre.
- Draguignan : 29 juillet.
- Vidauban : 2 août.
- Comps-sur-Artuby : 4 mai à 14 h 30, une disponibilité ; sinon mi-juillet.
- Salernes : fin juin.
- Aups : 19 juillet.

Vous avez des questions ?

Contactez nous, nous vous répondrons bien volontiers

Mail : saintcyrcoitoyenne@gmail.com

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats**.

Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?

N'hésitez pas, contactez-nous Mail : saintcyrcoitoyenne@gmail.com

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser de réunions publiques pour nous rencontrer. Notre lien avec vous pour le moment reste la communication virtuelle.

St Cyr citoyenne, écologique et sociale

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : saintcycitoyenne@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/stcycitoyenneecologiqueetsociale>

Site internet : <https://www.saintcycitoyenne.fr/>

A DIFFUSER SANS MODERATION !!!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2020 Saint Cyr citoyenne, écologique et sociale